

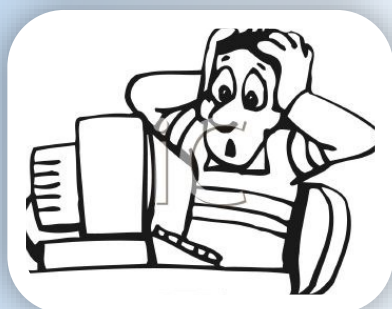


**Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Ardennes**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

**Préparation
de la liste électorale**

Une question : n'hésitez
pas à contacter l'assistant
informatique du CDG au
03.24.33.88.00



1 boulevard Louis Aragon
08000 Charleville-Mézières
☎ : 03.24.33.88.00

Connectez vous sur l'application AGIRHE :

<https://www.agirhe-cdg.fr/?dep=08>

Centre de Gestion :

08 - Centre de Gestion des Ardennes ▼

Veuillez saisir votre code et mot de passe pour vous connecter sur votre espace

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Mot de passe

[? Mot de passe oublié ?](#)

Valider

Ouvrez le menu « Instances »

 Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion des Ardennes
COMCOM TEST
Dernière connexion le 03/12/2021 à 16:08 [Se déconnecter](#)

[🏠](#) [👤 Agent ▼](#) [🏢 Collectivité ▼](#) [☰ L. D. Gestion ▼](#) [📁 Instances ▼](#) [🛡️ Prévention ▼](#) [👤 Remplacement ▼](#) [📊 Statistiques ▼](#) [📁 Documents ▼](#)
[⚙️ Paramètres ▼](#) [🔗 Liens ▼](#)

Tableau de bord

+ Carrières	⚠️ 13 arrêtés à transmettre au CDG	17 agents actifs
+ Absences et accidents de travail		0 agent en arrêt
+ CAP	0 dossier en cours	0 dossier finalisé



La procédure détaillée ci-dessous s'applique pour les trois scrutins

Instances ▾ Prévention ▾

- CAP ▸
- CT ▸
- CCP ▸
- Commission de Réforme ▸
- Comité Médical ▸
- Elections CAP ▸
- Elections CST ▸
- Elections CCP ▸

Cliquez sur l'instance concernée

Cliquez sur « Préparation de la liste électorale »

Elections CAP ▸ Préparation de la liste électorale

Elections CST ▸

Elections CCP ▸

L'écran suivant apparaît :

Elections professionnelles COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) Préparation de la liste électorale

Catégorie ☒ Toutes ☐ A ☐ B ☐ C

Rechercher

Imprimer Export

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
☐ COMCOM TEST	5	Liste à valider	

Liste des agents

Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes

+ Ajouter

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Catégorie	Position	Date naissance	Dpt naissance	Lieu naissance		
COMCOM TEST	LECLER Carine	rédacteur principal de 2ème classe	B	Activité	15/02/2005	54	NANCY		
COMCOM TEST	DIVERS Essai	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	Activité	15/02/1986	57	METZ		
COMCOM TEST	ESSAI Essai	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	Activité	12/04/1984	54	NANCY		
COMCOM TEST	LAME Gabriel	adjoint technique territorial	C	Activité	15/10/1980	02	HIRSON		
COMCOM TEST	WATSON Arthur	agent de maîtrise principal	C	Activité	01/05/1972	99	LONDRES		

Sur cet écran, vous pouvez consulter la liste des agents qui seront électeurs lors du scrutin qui se déroulera du 1^{er} au 8 décembre 2022 inclus, à partir des données connues et validées dans AGIRHE.

Si les données sont correctes, cochez la case

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
☐ COMCOM TEST	5	Liste à valider	☐
☒ COMCOM TEST	5	Liste à valider	☒

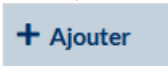
Validez ensuite en cliquant sur la coche

☐ COMCOM TEST	5	Liste validée	
--------------------------------------	---	---------------	--

La liste est validée

Il est possible d'ajouter, de supprimer, de modifier un agent ou de corriger des données incomplètes

Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes

Selon votre choix, les menus suivants apparaissent :



 www.agirhe-cdg.fr

Voulez-vous supprimer cet agent de la liste électorale?

Civilité : Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Numéro département de naissance :

Lieu de naissance :

Code / matricule :

Collectivité : COMCOM TEST

Filière :

Grade :

Position :

Etat : Ne pas changer

Prénom :

Date de naissance :

Cadre d'emploi :

Ajouter

Fermer

Civilité : Madame

Nom : LECLER

Nom de naissance : LECLER

Numéro département de naissance : 54

Lieu de naissance : NANCY

Code / matricule : 109692

Collectivité : COMCOM TEST

Filière : administrative

Grade : rédacteur principal de 2ème classe

Position : Activité

Etat : Ne pas changer

Prénom : Carine

Date de naissance : 15/02/2005

Cadre d'emploi : rédacteurs territoriaux

Mettre à jour

Fermer

Selon le cas, complétez les informations demandées, puis cliquez sur

Ajouter

ou

Mettre à jour

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Catégorie	Position	Date naissance	Dpt naissance	Lieu naissance		
COMCOM TEST	LECLER Carine	rédacteur principal de 2ème classe	B	Activité	15/02/2005	54	NANCY		
COMCOM TEST	DIVERS Essai	adjoint technique territorial	C	Activité	15/02/1986	57	METZ		
COMCOM TEST	ESSAI Essai	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	Activité	12/04/1984	54	NANCY		
COMCOM TEST	LAME Gabriel	adjoint technique territorial	C	Activité	15/10/1980	02	HIRSON		
COMCOM TEST	NOUVEAU Martin	adjoint administratif territorial	C	Activité	16/04/2009	51	REIMS		
COMCOM TEST	WATSON Arthur	agent de maîtrise principal	C	Activité	01/05/1972	99	LONDRES		

Les noms des agents ajoutés, modifiés ou supprimés apparaissent de différentes couleurs

Cochez la case

☐ COMCOM TEST	5	Liste à valider		✓
☒ COMCOM TEST	5	Liste à valider		✓

Validez ensuite en cliquant sur la coche

☐ COMCOM TEST	5	Liste validée avec modif.		
--------------------------------------	---	---------------------------	--	--

La liste est validée avec modifications



La liste ne pourra être validée que si les données obligatoires ont été saisies et qu'aucun agent n'apparaît en données incomplètes

Données incomplètes

Les règles pour être électeur sont spécifiques à chaque scrutin.

Merci en conséquence de vous référer préalablement à la note d'information diffusée par le Centre de Gestion avant de procéder à toute modification.

Pour les CAP **par exemple** :

- les agents titulaires d'un seul grade employés par plusieurs collectivités (intercommunaux) sont électeurs dans chacune des collectivités qui les emploient lorsque les CAP sont distinctes.
- les agents titulaires de plusieurs grades (pluricommunaux) sont électeurs autant de fois qu'ils relèvent de CAP différentes.

En revanche, ces agents inter/pluricommunaux ne sont électeurs **qu'une seule fois** s'ils relèvent de la CAP placée auprès du CDG pour tous les établissements ou collectivités qui les emploient.

Ainsi, afin de respecter cette règle, il sera retenu que l'agent vote :

- ⇒ dans la collectivité auprès de laquelle il effectue le plus d'heures de travail,
- ⇒ dans la collectivité où il a la plus grande ancienneté en cas de durée de travail identique dans chaque collectivité.

Les modifications, suppressions et ajouts saisis par les collectivités ne seront effectifs qu'après validation par le Centre de Gestion.